



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le 19 avril 2021 à 19h00
Visioconférence

COMPTE RENDU

Le conseil d'administration de la Ligue de Bretagne de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées s'est réuni le 19 avril 2021 à 19h00.

Présents :

Conseil d'administration :

Jérôme LIOT (Président), Dominique DENIS (Secrétaire générale), Loïc SEVELLEC (Trésorier), Joël BOUCHER (Vice-président Culture Judo), André MORINEAU (Président CD22), Maël ALLEE (Président 29), Thierry GUILMOTO (Président CD35), Jean PAVIOT (Président CD56), Myriam DEVAUX (Membre), Anthony LE DANIEL (Membre), Didier LE SAUX (Membre), Isabelle MERRANT (Membre).

Invités :

Laurent COMMANAY, Jean-Pierre DECOSTERD, Kilian COLLET, Franck ROBERT, Cédric ROUDOT, Benjamin ASSIE, Patrick MENARD, Sandra SAMMANI, Laurent MOTTIN

Commissions :

Jean-Luc BARTOLI, Gilles QUENET, Jean-Noël. VINCENT

Absents excusés :

Conseil d'administration : Bruno KITCHEKEREKIAN (Membre)

Commissions : Yannis ADAM, David BIZOUARN, Ronan FOUERE

Début de la séance à 19h05

SOMMAIRE

1.	AG LIGUE 2021	2
2.	ARRETE DES COMPTES 2020	2
3.	BUDGET REVISE 2021	2
4.	BUDGET PREVISIONNEL 2022	2
5.	FORMATION & APPRENTISSAGE	2
6.	POINT D'ETAPE DU PLAN DE RELANCE	3
7.	RENTREE 2021 – AIDE AUX CLUBS	3
8.	CAMPAGNE ANS 2021	4
9.	FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS.....	4
10.	QUESTIONS DIVERSES	4



En préambule, Jérôme LIOT informe le CA d'une rencontre avec le nouveau président de la FFJDA le 26 mars qui leur a permis de faire connaissance. Les échanges furent constructifs et à cette occasion, chacun a affiché sa volonté d'œuvrer uniquement pour l'intérêt fédéral.

1. AG LIGUE 2021

AG Dimanche 27 juin 2021 à Loudéac (22)

- a. **Rapport moral du Président**
- b. **Rapport d'activité de la Secrétaire général**
- c. **Rapport du Trésorier**

2. ARRETE DES COMPTES 2020

Provisionnement sur 80 000 Euros sur l'année 2020 pour le plan de relance rentrée 2021.

Décision : Accord sur provisionnement

3. BUDGET REVISE 2021

Loïc SEVELLEC annonce qu'il faudra faire attention à toutes les dépenses sur les années 2021 et 2022.

Décision : Accord

4. BUDGET PREVISIONNEL 2022

Décision : Accord

5. FORMATION & APPRENTISSAGE

Didier LE SAUX, Vice-Président en charge de la Formation, informe qu'il y a eu plusieurs réunions avec les permanents en commençant par un état des lieux qui a conduit à des besoins de formation.

La Ligue pourrait s'appuyer sur des centres de formation comme ceux du Campus de Dinard, du CREPS de Nantes ou du centre de Villebon.

La ligue propose de devenir centre de formation BP et de passer la certification QUALIOPi produquée par l'organisme certificateur QUALITIA CERTIFICATION.

A cette fin, Franck ROBERT et Laurent MOTTIN suivront une formation 2C FORMA d'un coût de 2 400 € couvert par un financement AFDAS. Cet organisme les formera à la préparation de l'audit.

Laurent COMMANAY souligne que la Fédération a passé ce type de certification, important pour élargir à de nombreux financements.

Benjamin ASSIE précise que l'objectif est de permettre aux clubs, suivant les formations qualifiantes de la Ligue, d'obtenir des aides.

Jérôme LIOT souligne que le judo ne sait pas suffisamment se vendre et qu'il est nécessaire de mieux communiquer sur le contenu des formations, l'accompagnement possible et les financements pour les stagiaires.

Un autre volet est présenté, celui de l'apprentissage.

Il est proposé que chaque OTD breton accueille tous les ans un apprenti pour une période de deux années.

Le départ de la réflexion sur l'apprentissage a été l'enquête fédérale d'où il ressort qu'il faut aider les clubs à se développer. Le questionnaire des clubs Bretons confirme cette tendance. Un manque d'enseignants dans les clubs se profile à court terme.

Cela permettrait d'avoir un vivier d'enseignants pour répondre aux besoins du terrain, mais aussi d'être capable de proposer aux licenciés des activités comme le taïso, le chanbara voire que les apprentis aient accès à un autre diplôme.

L'apprenti aurait un statut étudiant payé.

L'intérêt pour ces apprentis dans les OTD serait d'appréhender le fonctionnement de ces derniers, d'aider les diverses commissions.

Franck ROBERT souligne l'importance de la bi qualification associant au BP Judo-Jujitsu à un autre thème d'où les 24 mois et la nécessité d'une durée d'apprentissage sur deux saisons. La répartition du temps proposée est d'un tiers en formation, un tiers en OTD et un tiers en club permettant une bonne insertion dans les clubs. La première année est plus axée formation et la seconde plus tournée vers les clubs. Mais ce n'est pas un service de placement.

Lors de la première année, l'aide d'état s'élèvera à 8 000€ ; les divers frais annexes sont évalués à 2 000€ / an. La seconde année voit plus d'heures en club, un salaire plus élevé mais les clubs paieraient l'intervention de l'apprenti, ce qui permettrait 1 retour sur investissement pour les OTD.

En sortie, le jeune devrait avoir de potentielles propositions de clubs dans lesquels intervenir.

Au lieu d'avoir un tuteur, il est proposé de constituer un pôle de tuteurs qui pourront partager leurs connaissances.

Le début septembre 2021 est une cible pour le début de l'apprentissage afin de profiter des aides d'état.

Thierry GUILMOTO demande où en est l'étude via un DLA (diagnostique local d'activités). Benjamin ASSIE répond qu'il n'est pas envisagé de DLA, que les limites des aides sont fixées au 31 décembre 2021 et que les formations commencent sous peu. Le DLA peut être intéressant pour les clubs.

Décision : Poursuivre la réflexion avant décision

6. POINT D'ETAPE DU PLAN DE RELANCE

Dominique DENIS, secrétaire générale de la Ligue de Judo de Bretagne et responsable de la Commission Régionale des validations des contrats-club d'objectif de Relance 2021 informe que 6 réunions ont eu lieu. 56 demandes ont été étudiées conduisant à 42 contrats clubs validés par les comités et 14 en attente.

Tout est examiné, y compris les informations des sites web des clubs d'où des avis réservés mais les comités ont le dernier mot.

A date, 87 licences ont prises en Bretagne dans le cadre du plan de relance.

Décision : -

7. RENTREE 2021 – AIDE AUX CLUBS

Plan en préparation au niveau national qu'il faudra décliner aux niveaux des OTD. Par ailleurs, Jérôme LIOT fait appel à la réflexion de tous pour envisager des pistes propres au territoire Breton.

Décision : -

8. CAMPAGNE ANS 2021

Laurent COMMANAY informe que le PSF a été abondé d'un million.

Les clubs inscrits au plan de relance fédéral devront déposer un formulaire sur le compte asso pour bénéficier du versement par l'ANS. Cette année, le plan de relance rentre en ligne de compte dans le seuil minimum de déclenchement des 1500 € bien qu'il n'y aucune obligation de déposer une action du PSF, pour bénéficier du financement du plan de relance.

Une note sera faite pour les clubs.

Les notes de cadrage montrent que tout est au bénéfice des clubs !

Chaque OTD doit lister chaque élément financier qu'il a mis en œuvre dans le cadre de son plan de relance afin de toucher les aides

Les clubs ayant perçu des sommes ANS / PSF en 2020 doivent faire leurs comptes rendus financiers.

Une visio va être organisée pour les clubs la semaine 17.

Les demandes concernant l'ANS 2021 seront examinées lors de la Conférence des Présidents du 9 juin 2021 qui aura lieu en présentiel.

Décision : Accompagnement des CD et clubs dans les démarches par les CT / RAR

9. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

A propos des activités loisirs à développer, Isabelle MERRANT a commencé à travailler sur un document qu'elle va finaliser et nous soumettre après échanges avec les CT.

La commission communication cherche toujours un chargé de mission en capacité de coordonner la communication régionale. L'appel via le site et Facebook n'a pour l'instant pas eu de suite.

On cherche également une personne qui serait en charge de la commission handicap.

Décision : -

10. QUESTIONS DIVERSES

RAS

Fin de réunion à 21h15.

Dominique DENIS,
Secrétaire Générale.

